

*Long + copie compt  
14.8.57*

57075

L'an mil neuf cent cinquante sept, le dix sept Juin 1957, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire en session ordinaire d'après convocations faites le 13 Juin 1957.

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Routin, Castel nau, Couzinet, Gaussel, Pouget, Laurent, Counil P. Guillaud, Brotreau Dmecq, Bourdeille, Nartean, Melle Fouché, MM. Chamboulan, Dufour Papeau, Guichaoua.

Représentés : M. Etcheber par M. Brusset  
M. Barrière par M. Seugnet  
M. Rochedereux par M. Nartean  
M. Grussenmeyer par Melle Fouché

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Counil P. ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Le Conseil Municipal**

Vu l'état d'honoraires présenté par Me Ipolito  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances  
autorise

- le règlement d'honoraires dus à Me Ipolito qui a défendu les intérêts de la ville dans diverses instances savoir :

25.000 frs : Affaire Seguin ( expropriation pour acquisition de la dernière parcelle nécessaire à l'agrandissement du Collège

8.000 frs : affaire Coucaret

- dit que la dépense sera mandatée ch. XXI, art. 6 Honoraires d'avoués et déavocats.

Approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
ont signé au registre III, les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

*[Handwritten signature]*

Approuvé  
Rochefort s/Mer le 5 Aout 1957  
Le Sous Préfet : illisible.

POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 13 Aout 1957  
Pr le Député Maire  
L'Adjoint Délégué,



*[Handwritten signature]*